



Concours ÉCOLES FLEURIES

pour un
développement durable
et citoyen





FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DDEN : partenaires institutionnels de l'École Publique et Laïque depuis 1886



CIRCULAIRE N°59 / 2024 – 18 septembre 2024

Objet : « Concours écoles fleuries » Année scolaire 2024/2025

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chers (es) collègues,

Nos différents concours* sont la vitrine de notre mission associative, et le moyen de mieux faire connaître notre fonction officielle ainsi que les principes et valeurs qui guident nos actions.

Cette circulaire « **Écoles Fleuries** » et celle du concours* « *Samuel Paty : se construire Citoyen* » (circulaire N°60 du 18 septembre 2024) doivent être transmises au plus tôt, aux délégations ou circonscriptions et aux DDEN, ceci afin de présenter nos concours* lors de la première réunion du Conseil d'école.

* **Concours: (lat. concursus) Action de participer, de collaborer, de coopérer.**

Les fichiers numériques sont disponibles en cliquant sur les liens ci-dessous pour diffusion aux écoles.

Livrets à télécharger sur notre site internet

[Les écoles fleuries | Fédération DDEN](#)

[\(dden-fed.org\)](http://dden-fed.org)

[Se construire citoyen | Fédération DDEN \(dden-fed.org\)](#)

Le « **Concours « Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen 2024-2025 »** » est un projet éducatif d'apprentissage par la sensibilisation au jardinage, visant à permettre aux enfants d'appréhender les enjeux de l'environnement et de son cadre de vie par l'élaboration d'un projet commun, dans une logique d'Éducation à la citoyenneté.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les informations relatives au lancement de notre concours « **Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen 2024-2025** » : les étapes de sa mise en œuvre, ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

Il est rappelé que ce concours est ouvert à toute classe d'un établissement scolaire public, de la maternelle au collège.

Au-delà des objectifs du concours et des critères d'éligibilité des dossiers, il appartient aujourd'hui à chaque Union de mettre en œuvre les actions suivantes :

1) Dès à présent, chaque Président d'Union adressera à ses collègues Présidents de délégation/circonscription et aux délégués un courrier d'encouragement à participer au concours 2024/2025 pour toutes ses écoles. **NB : il est conseillé de prendre contact avec l'IEN chargé du périmètre de « l'Environnement et du Développement Durable » (EDD), pour diffuser nos documents en prévision des projets choisis par chaque école. Si les délégations ou les circonscriptions ne transmettent pas aux DDEN, l'Union doit le faire.**

2) Chaque Président de circonscription sollicitera son ou ses IEN et/ou CPAIEN de circonscription pour établir ensemble un inventaire des projets d'écoles **2024/2025**, afin de repérer les projets éligibles, susceptibles d'être proposés au concours.



RÈGLEMENT CONCOURS ÉCOLES FLEURIES

pour un Développement durable et Citoyen

ARTICLE 1

La Fédération des DDEN organise, à l'attention des écoles, collèges et des établissements d'enseignement public, le Concours des Écoles Fleuries, placé sous le haut patronage du Ministère de L'Éducation nationale.

ARTICLE 2

Seules les écoles publiques françaises peuvent participer dans les catégories suivantes :

- Écoles maternelles
- Écoles primaires (élémentaires avec section maternelle)
- Écoles rurales **(1)**
- Écoles élémentaires
- Classes, écoles, établissements spécialisés relevant de l'ASH **(2)** et IME
- Collèges-SEGPA.

ARTICLE 3

OBJET- Le Concours des Écoles Fleuries est un outil éducatif de sensibilisation aux approches esthétiques et au développement durable. Il offre aux enfants scolarisés la possibilité de découvrir les bienfaits d'un travail en équipe en coopérant à un projet commun d'apprentissages et de formation de la personne et du citoyen. Il porte sur des apprentissages et des activités de jardinage sur la réalisation d'un coin nature et/ou des actions d'amélioration de l'environnement scolaire.

DÉMARCHE- L'exercice pédagogique du Concours repose sur un travail en équipe ou en groupe où les élèves recherchent l'aboutissement à une réalisation commune. Les activités soutenues par un esprit coopératif invitent les enfants à vivre ensemble (s'accepter, s'écouter), à réaliser, produire et s'appropriier ensemble des savoirs.

ENJEUX : Parce que l'enfant a droit à l'expérimentation, aux savoirs, aux émotions esthétiques et au plaisir, inscrire sa classe ou son école au Concours est, pour les enseignants, l'occasion de répondre aux besoins des jeunes de s'exprimer et de communiquer. La démarche pédagogique et le caractère interdisciplinaire enrichissent la dimension éducative de la richesse de l'entraide, de la coopération et du partage de compétences

OBJECTIFS- Les Écoles Fleuries répondent aux ambitions des différents domaines du socle de compétences, de connaissances et aident à l'élaboration de la conscience citoyenne des jeunes. Tout en stimulant la créativité et la sensibilité des élèves, les actions développent leur éveil au développement durable, aux actions éco-responsables, au respect de la nature, à sa protection et à sa préservation, à la prise de conscience nécessaire.



**DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

124, rue La Fayette
75010 PARIS

☎ 01 47 70 09 59

@ : federation@dden-fed.org

Concours Écoles Fleuries pour un développement durable et citoyen



BULLETIN DE VISITE DU JURY DÉPARTEMENTAL

(écrire très lisiblement s'il vous plaît)

Nom et adresse de l'école ou de l'établissement :

Tél :

Adresse courriel :

Nom du Directeur :

CATEGORIE

- A. Écoles maternelles
- B. Écoles primaires (élémentaires avec section maternelle)
- C. Écoles rurales
- D. Écoles élémentaires
- E. Classes, écoles, établissements relevant de l'ASH
- F. Collèges

ÉCOLE ou ÉTABLISSEMENT

Nombre d'élèves :

Nombre de classes :

Nombre de classes ayant participé au jardinage cette année :

Sous la responsabilité de :

fonction :

L'établissement était-il fleuri avant le projet ? oui non Y avait-il un terrain ? oui non

Par les soins de :

Les élèves - les enseignants - les éducateurs - les familles - la commune -
autres à préciser :

Qui a été à l'origine de la participation au projet ?

L'école ou l'établissement a-t-il bénéficié d'appuis extérieurs et lesquels, pour :

Conseils de plantation et d'entretien :

Préparation du terrain :

Fourniture du matériel :

Aide d'une « classe tuteur » :

Autres, à préciser :

FÉDÉRATION NATIONALE



Concours
ÉCOLES FLEURIES
pour un développement
durable et citoyen



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES ÉCOLES FLEURIES
pour un développement durable et citoyen

(Écrire très lisiblement s'il vous plaît)

*À compléter et à retourner au cours du premier trimestre scolaire à
votre Union départementale des DDEN*

École publique :

Nom :

Adresse complète :

Nombre de classes inscrites :

Nombre d'élèves participant au concours :

Nom du ou des **enseignants** :

Nom du **directeur** de l'école ou de l'établissement :

S'inscrit au concours des « Écoles Fleuries » dans la catégorie :
(rayez les mentions inutiles)

- A. Écoles maternelles
- B. Écoles primaires (élémentaires avec section maternelle)
- C. Écoles rurales
- D. Écoles élémentaires
- E. Classes, écoles, établissements relevant de l'A.S.H.
- F. Collèges - S.E.G.P.A.

Date :

Signature :

